



CONFERENCE OF INGOs
OF THE COUNCIL OF EUROPE

CONFERENCE DES OING DU
CONSEIL DE L'EUROPE

Rapport du Comité de la COING pour l'Assemblée Générale (format requis)

Version : Printemps 2023

Il est conseillé aux présidents des comités de lire le Guide des comités de la COING pour les aider à remplir ce rapport pour l'Assemblée générale.

Nom du comité : Comité de la société civile sur les droits de l'enfant (CSC-DE)

Date du rapport : 15-03-2023

Nom et coordonnées de l'auteur du rapport :

Michel Grangeat michel.grangeat@univ-grenoble-alpes.fr

Date d'approbation du comité par l'Assemblée Générale de la COING: 28/04/2021

N.B. Si ce comité a été approuvé au printemps 2021, il arrivera au terme de son mandat à la session de printemps 2023 de l'Assemblée générale. Veuillez remplir la section 7 pour confirmer si vous souhaitez que le comité prenne fin ou continue pour une année supplémentaire.

1. Nom(s) du Président/vice-président du comité et adresses électroniques de contact

Michel Grangeat michel.grangeat@univ-grenoble-alpes.fr

Professeur Émérite de Sciences de l'Éducation et de la Formation
Université Grenoble Alpes Laboratoire de Recherche sur les
Apprentissages en Contexte (LaRAC)

Dr Ruth Allen – International Federation of Social Workers (IFSW), Europe region
Contact, Chief Executive of the British Association of Social Workers. Delegate for
Europe to INGO – United Kingdom – ruth.allen@basw.co.uk

2. Quelles OING sont représentées au sein du comité ?

1. EUROCEF
2. International Federation of Social Workers (IFSW)
3. Hope For Children
4. Defence for Children International (DCI)
5. Children of Prisoners Europe (COPE)
6. International Council on Shared Parenting (ICSP)
7. International Alliance of Women (IAW)
8. Federation of Catholic Family Associations (FAFCE)
9. Parents International (IPA)

3. Dans quels comités et autres activités du Conseil de l'Europe ce comité est-il principalement impliqué ? Veuillez fournir une liste et une brève description de la manière dont votre comité est impliqué.

1. Le Comité directeur ministériel des droits de l'enfant du CdE (CDENF) au sein duquel (selon son mandat 2022 - 2025) la COING a le statut de participant (sans droit de vote). La COING a été représentée par le Président et les membres du Comité de la COING ont été présents en tant que représentants observateurs de leurs propres OING.

L'implication du Comité de la COING s'est particulièrement concentrée sur l'organe subordonné au CDENF - le Comité d'experts sur les droits et l'intérêt supérieur de l'enfant dans la séparation parentale et dans les procédures de prise en charge (CJ/ENF-ISE). Le président du comité et d'autres membres ont contribué aux travaux en cours du comité d'experts, à Strasbourg et à Dublin ainsi qu'en ligne, en apportant une consultation d'experts approfondie à la rédaction et en défendant en particulier, du point de vue de la société civile, l'importance de mettre l'accent sur la voix de l'enfant/adolescent dans les procédures et l'importance de relations continues avec les deux parents lorsque cela est possible dans le cadre de la séparation parentale.

2. Comité de Lanzarote (Comité des Parties à la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels)

Au nom de la Conférence des ONG du Conseil de l'Europe, la Chargée de mission de l'AFCE a participé entre le 31 janvier et le 2 février 2023 à la 37ème réunion du Comité de Lanzarote, le Comité des Parties à la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels. La réunion de 3 jours s'est d'abord concentrée sur les initiatives visant à protéger les enfants contre les abus sexuels et l'exploitation sexuelle en conséquence de la guerre en Ukraine. Les participants ont également abordé la question de l'augmentation des contenus sexuels générés par les enfants eux-mêmes. Des experts du Comité GREVIO ont également participé à la réunion pour présenter le lien entre la Convention de Lanzarote et la Convention d'Istanbul dans la protection des filles et des garçons contre la violence, en particulier lorsqu'ils sont témoins de violence domestique. Les ONG observatrices ont été invitées à présenter leur travail sur le terrain et les ambassadeurs ont reçu les manuels les plus récents rédigés par le Comité de Lanzarote.

4. Comment ce comité s'est-il lié aux autres comités de la COING au cours de l'année écoulée ?

Coopération avec le comité Droits des personnes migrantes pour l'organisation d'un webinaire à l'automne 2023.

Échanges avec la commission permanente pour la publication de la déclaration "Les droits fondamentaux des enfants ukrainiens doivent être respectés - Déclaration de la Conférence des OING".

Le comité a partagé des membres avec le comité de la COING sur l'égalité des genres et les droits des femmes.

5. Comment de nouveaux membres peuvent-ils rejoindre le comité (veuillez fournir une adresse électronique pour la manifestation d'intérêt) ?

Les membres des OING concernées sont les bienvenus et peuvent participer.

Adresse : civilsocietycommittee.rc@gmail.com

6. Que pourrait faire de plus la Commission permanente et le Secrétariat de la COING pour soutenir le travail du comité et les communications entre votre comité, les autres membres de la COING et les autres parties du CdE ?

Nous avons besoin de temps en personnel dédié afin de suivre les événements organisés par le conseil de l'Europe, identifier les OING pouvant participer et/ou représenter le comité lors de ces événements. Par exemple, faute de moyen de suivi nous n'avons pas pu organiser la représentation à 7ème réunion plénière du CDENF (28-29 mars 2023)

7. Si votre comité arrive au terme de son mandat de deux ans lors de la session de printemps 2023 de l'Assemblée générale, veuillez répondre aux questions suivantes

a. Le comité souhaite-t-il poursuivre son mandat pour une année supplémentaire ?

Oui

b. Veuillez expliquer pourquoi la prolongation du mandat pour une année supplémentaire est demandée et décrire les objectifs que ce comité poursuivra au cours des 12 prochains mois jusqu'au printemps 2024 (pas plus de 250 mots). (Veuillez également envoyer un plan de travail pour 2024/24 avec ce formulaire si disponible).

- Le comité est encore en train de prendre de l'élan et d'établir son impact au sein du Conseil de l'Europe.

- Le comité a déjà planifié deux événements après l'AG d'avril, sans réaliser qu'il était en fin de mandat : a) un atelier sur l'audition et la participation des enfants au Portugal en mai [Herminio Correa, Parents International] ; b) un webinaire sur les enfants dans la migration en automne [Katerina Melissari, Hope for Children].

- **Le mandat du représentant de la COING est prolongé** : le plan de travail de CJ/ENF-ISE a été modifié pour la deuxième fois. La recommandation sur l'intérêt supérieur de l'enfant dans la séparation parentale sera achevée d'ici fin 2023 et la recommandation sur les procédures de protection de l'enfance d'ici fin 2024. Ce mandat est référé au comité car les membres de la CSC-RC sont consultés sur les documents à discuter lors des réunions CJ/ENF-ISE. Le délégué doit transmettre les points de vue des membres du CSC-RC et de la société civile aux experts du CJ/ENF-ISE.

c. Le comité a-t-il décidé de conserver le même président ou d'en nommer un nouveau? Si un nouveau président est proposé, veuillez indiquer son nom.

Le président actuel Michel Grangeat continuera de présider le CSC-RC en 2023. Le comité identifiera un autre président potentiel avant avril 2024 si un nouveau comité des droits de l'enfant est proposé.

Il poursuivra également son mandat de représentant de la COING **jusqu'à la fin de l'année 2023**. Il pourra travailler sur la première recommandation du CJ/ENF-ISE sur les enfants dans la séparation parentale.

Un **nouveau délégué sera nécessaire en 2024**, pour participer aux prochaines étapes du plan de travail CJ/ENF-ISE sur les enfants dans les procédures de prise en charge.

Après cette année de prolongation, la recommandation du comité actuel est que la COING renouvelle le mandat du CSC-RC ou crée un autre comité des droits de l'enfant. Les droits de l'enfant, la santé et le bien-être des générations futures sont essentiels à la stratégie du Conseil de l'Europe. Les droits de l'enfant et les droits des parents/familles sont également des interfaces clés où les libertés de la société civile et les pouvoirs de l'État sont négociés. La base solide que nous avons construite collectivement au cours de ce premier mandat doit être développée.

Le plan de travail de CJ/ENF-ISE pourrait être prolongé après 2024 afin de suivre la mise en œuvre des recommandations.

L'implication de la société civile dans CJ/ENF-ISE est cruciale car nos contributions sont toujours très appréciées par les experts nationaux.

La déléguée de la Commission Européenne est très intéressée par les réflexions, les discussions, les résultats et les événements organisés par notre comité (CSC-RC).

8. **Rapport d'activité et de résultats - veuillez choisir jusqu'à 6 sujets principaux.**

Veuillez ajouter des liens en ligne vers toute ressource/publication/rapport (etc.) que votre comité a créé et publié au cours des 12 derniers mois.

Sujet	Résumé des progrès/impacts au cours des 6 derniers mois	Questions/préoccupations clés actuelles	Plans pour les 6 - 12 prochains mois
<p>1. Webinaire Evaluation and determination of the best interests of the child in parental separation and care proceedings Exchange of views and knowledge among specialists and professionals</p>	<p>Traduction en français du dernier rapport de webinaire et interprétation des 15 éléments saillants grâce à l'engagement bénévole d'une étudiante en master d'interprétariat en Irlande. https://rm.coe.int/ci-ngo-csc-rc-webinaire2022-rapport-fr/1680aa543b</p>	<p>Les deux rapports du webinaire 2022 (En & Fr) ont été diffusés dans le réseau européen de la justice.</p>	<p>Organiser : 1- Atelier sur l'audition et la participation des enfants au Portugal 2- Séminaire en ligne sur les enfants dans la migration En anglais, vraisemblablement.</p>

<p>2. CJ/ENF-ISE</p>	<p>Participation aux 2 réunions (Dublin, Strasbourg). Commentaires sur les projets de recommandation avant chaque réunion.</p> <p>https://rm.coe.int/cje-nf-ise-2023-lop1-1680aa6538</p>	<p>Le plan de travail du CJ/ENF-ISE a été prolongé pour la deuxième fois. La recommandation sur ISE dans la séparation parentale sera achevée d'ici fin 2023 et la recommandation sur les procédures de protection de l'enfance fin 2024.</p>	<p>le plan de travail CJ/ENF-ISE pourrait être prolongé après 2024 afin de suivre la mise en œuvre des recommandations.</p>
<p>3. Comité Lanzarote du Conseil de l'Europe</p>	<p>Participation aux réunions</p> <p>https://rm.coe.int/liste-des-decisions-37e-reunion-comite-de-lanzarote/1680aa2ccf</p>		<p>Le représentant de la CRC continuera d'assister au Comité des Parties de Lanzarote à la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels, de faire rapport et d'assurer la liaison avec les membres du comité et l'ensemble de la COING, et d'apporter les perspectives de la société civile au comité.</p>
<p>4. Planification future de l'impact au sein du CdE : Envisager l'orientation et la portée futures du CSC-RC à partir de 2024</p>			<p>Définir la portée et la priorité des travaux futurs du CSC-RC (ou du comité qui lui succédera) en réponse à d'autres thèmes prioritaires du CDENF et de la stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant 2022-2027.</p>

9. Y a-t-il autre chose que vous aimeriez partager avec les membres de la COING et/ou la Commission permanente de la COING?